

SENSIBILISATION AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DES BENEVOLES

Transport des membres lors de sorties culturelles, achat de matériel, avance sur les repas offerts aux artistes occasionnels, etc. : autant de frais que les bénévoles prennent à leur charge pour des commodités de paiement... Remboursement ou abandon de créance, déduction fiscale, barèmes kilométriques, voici un **rapide aperçu sur les dispositions légales en matière de remboursements de frais.**

Public : acteurs associatifs essonniens

Format : 1 h

Prérequis : Aucun

Objectifs :

- Sensibiliser les bénévoles aux principes du remboursement des frais
- Clarifier les types de frais éligibles
- Importance de la transparence et de la gestion des remboursements dans le cadre associatif

A. Comprendre les frais de bénévolat ?

1. Les types de frais pris en charge :

- Transport (ex : billets de train, essence, remboursement des frais de déplacement...)
- Repas et hébergement (si applicable)
- Matériel nécessaire à l'activité (frais engagé pour les fournitures...)
- Autres frais (ex : téléphone, frais administratifs...)

2. Remboursement des bénévoles : attention au travail dissimulé !

3. Les critères d'éligibilité :

- Quelles sont les conditions pour que les frais soient remboursés ?

B. Les démarches de remboursement

1. Procédure de remboursement :

- Les justificatifs nécessaires (factures, tickets de caisse etc...)
- Le rôle des trésoriers dans la validation des remboursements

C. L'abandon de créances et ses conséquences fiscales

1. Abandon de créance : modalités et règles comptables

2. Tous les dons ne mènent pas à la déduction fiscale

Conclusion